

# Séance du 29 janvier 2026

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le 29 janvier 2026 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles Desbois

**Présents** : M. Desbois Gilles, M. Brun Stéphane, Mme Marchand Annie, Mme Guillemenet Sabrina, M. Jouveanceaux Jacky, M. Laurenceau Pascal, M. Racouchot Emmanuel, M. Mérite Christian, Mme Turlot Pauline, Mme Plouvier Lysiane.

**Excusés** : M. Barraud Frédéric qui a donné pouvoir à Mme Marchand Annie.  
Mme Pinna Cinthia qui a donné pouvoir à M. Jouveanceaux Jacky.  
M. Kielpinsky Corentin qui a donné pouvoir à M. Racouchot Emmanuel.  
Mme Donguy Anne Laure qui a donné pouvoir à Mme Plouvier Lysiane.  
Mme Lory Lydie qui a donné pouvoir à M. Brun Stéphane.

**Secrétaire de séance** : M. Jouveanceaux Jacky.

## 1 - APPROBATION PROCES VERBAL REUNION PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents et pouvoirs.

## 2- DÉLIBÉRATIONS

### 2.1 Projet agrivoltaïque commune de Saint Christophe en Bresse Dossier N°PC 0713982500004.

Le Maire présente au conseil la demande de la Direction Départementale des Territoires de Saône et Loire concernant ce projet de centrale à l'étude, sur des parcelles situées en zone agricole et d'une superficie totale de 360 000m<sup>2</sup> soit 36 hectares avec 27 216 panneaux solaires fixes, inclinés à 25° orientés plein sud et montés sur des structures métalliques légères.

Les communes de Lans, Oslon, Châtenoy en Bresse, Allériot, l'Abergement Sainte Colombe, Saint Germain du Plain, Ouroux sur Saône, Epervans, Guerfand et Montcoy ayant des habitations situées à moins de 5 kilomètres du projet sont sollicitées pour avis sur ce permis de construire.

En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois à compter du 09 janvier 2026 cet avis sera réputé donner favorable.

Ce projet ne sera pas source de nuisances sonores dans sa phase d'exploitation et respectera la réglementation en vigueur.

Le conseil prend note du tracé théorique du raccordement électrique entre le poste de livraison de la centrale et le poste source de Chalon sur Saône qui doit être confirmé par ENEDIS

La délibération qui mentionne cette réserve de tracé de la canalisation poste/source est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### 2.2 Renouvellement des membres de l'AFR (association foncière de remembrement)

Dans le cadre du renouvellement des 10 membres du bureau de cette association dont le mandat de 5 ans est arrivé à échéance le Président de la chambre d'agriculture a transmis à la préfecture la liste des 5 propriétaires qu'il a désigné pour faire partie de ce bureau.

Il appartient maintenant au conseil municipal de désigner cinq autres membres soit : Mrs Lambert Christophe, Terret Jean Michel, Clément Bernard, Ducret Gérard et Lerouge David qui complètent les cinq premiers membres élus, à savoir : Mrs Thiebaud Sylvain, Gautheron Michel, Peulson Pascal, Choux Sébastien et Boireau René.

Toutes ces personnes sont propriétaires de terrains remembrés et il est à noter que le maire est membre de droit du bureau de cette AFR.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### 2.3 Grand Chalon : Fonds Agglomération aux Projets Communaux (FAPC 2026)

Suite au renouvellement de la canalisation d'eau potable de la rue du Canizot la réfection de la couche de roulement est inscrite dans un programme de travaux de voirie.

Un premier devis avait été sollicité auprès d'une entreprise en 2025. La date de validité étant dépassée une nouvelle offre d'un montant de 18 500 € a été réceptionnée Celle-ci fait apparaître une augmentation importante qui devra être abordée avec cette entreprise.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le FAPC 2026 à hauteur de 4 000 €. Le fonds de relance de l'investissement public local pourrait être également sollicité ce qui porterait l'aide financière à 50% du montant HT des factures

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Pour rappel au regard des nombreux travaux de renouvellement des réseaux humides par le Grand Chalon la situation par rapport aux différentes opérations de voiries engagées est la suivante.

Rue de la Farge : FAPC 2024, prolongation et validité de la convention fin 2026.

Rue de l'étang du coin : FAPC 2025 et validité fin 2026 avec possibilité de repousser d'une année.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

#### 2.4 Mutuelle santé pour les agents communaux

Mr le Maire rappelle la décision favorable du conseil lors de la séance du 9 décembre 2025 concernant la participation financière de la collectivité

Vu l'avis favorable du comité social territorial du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Saône et Loire réuni le 27 janvier 2026 il appartient à l'assemblée de confirmer la délibération précédente

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### 3- CREDITS SCOLAIRES 2026

Mme Marchand présente les demandes de crédits de fonctionnement des enseignants du groupe scolaire pour l'année 2026.

Achat de fournitures scolaires : 48 € par enfant soit 5 184 €

Renouvellement des jeux, livres : 350 € par classe soit 1 750 €.

Complément et renouvellement du matériel sport existant : 300 €.

Abonnement aux magazines scolaires : 100 €.

Souhait d'obtenir 1 trajet bus par classe : 120 € x 5 = 600 €.

Il y a 108 élèves inscrits au 1er Janvier 2026 et le montant total des crédits validé par la commission scolaire s'élève à 8 034 € soit 74,35 € par élève.

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

### 4- COMPTES-RENDUS DE REUNIONS DIVERSES

#### 4.1 Conseil communautaire du 11 décembre 2025

Mr le Maire fait le compte rendu de cette réunion au cours de laquelle 59 rapports avec présentation étaient inscrits à l'ordre du jour, dont 40 ont été adoptés à l'unanimité et 13 concernaient des prises d'acte. Les 6 rapports qui relevaient des décisions budgétaires ont été adoptés à la majorité dont le rapport n° 12 d'orientations budgétaires avec des lignes prévisionnelles dans les recettes et les dépenses en raison du budget national inconnu à cette date.

#### 4.2 Assemblée générale de l'association patrimoine et mémoires de LANS du 23 décembre 2025

Le président Mr Alain Gay fait le bilan de l'année 2025 avec l'entretien du lavoir, la brocante et le voyage de septembre ainsi que la soirée du beaujolais nouveau en collaboration avec Autour de l'Etang

L'association est stable financièrement avec 22 adhérents. Le renouvellement des membres du bureau a été entériné.

Le projet de se recentrer sur le thème de la mémoire communale a été évoqué.

#### 4.3 Assemblée générale de Lans K'Art du 21 Janvier 2026

Au programme 2026 à Lans :

La Sympathique le 04 avril 2026.

Jeux et fête du village le 30 mai 2026.

Lans' Ticipé le 13 juin 2026.

Le tremplin le 07 novembre 2026.

#### 4.4 Inclusion numérique du 10 décembre 2025 à Châtenoy en Bresse.

Lors de cette réunion bilan on a constaté une baisse du nombre des participants qui a entraîné une baisse des activités. Des ateliers ont été annulés et sur 9 actions prévues au deuxième semestre, seules 4 ont pu être réalisées ce qui représente 6 accompagnements comparés aux 24 actions et 170 accompagnements du premier trimestre 2025

Il a été proposé de reprogrammer une soirée sur le thème Découverte de l'intelligence artificielle qui est un sujet d'actualité qui suscite beaucoup d'interrogations chez les usagers Cet évènement pourrait s'adresser à l'ensemble des habitants des 5 communes du bassin de la Bresse Chalonnaise et pourrait avoir à Lans avec une date à fixer avant le 15 mars 2026.

## **5- QUESTIONS DIVERSES**

### **5.1 Elections municipales 2026**

Organisation du bureau de vote des 15 et 22 mars 2026.  
La commission électorale est prévue le 20 mars 2026 à 10h30.

### **5.2 Sinistre potelets vers le cabinet médical rue du Quart du Bois**

Deux potelets à remplacer suite à une sortie de route d'un véhicule dont le conducteur qui reconnaît sa responsabilité est venu faire le déclarer en mairie. Un devis de remise en état des lieux est à venir suite à la réception du constat par l'assureur de la commune

### **5.3 Sinistre véhicule**

Véhicule d'un chasseur accidenté suite à la chute d'un peuplier dans une parcelle de bois communale Dossier en cours.

### **5.4 Tablettes du conseil municipal**

Il est demandé aux élus de rendre leur tablette au secrétariat.

### **5.5 Fleurissement**

La remise des prix du concours villes et villages fleuris aura lieu à Charnay les Macon le 07 février 2026.

### **5.6 Stage de réussite**

Il aura lieu à l'école pendant les vacances scolaires du 09 au 13 février 2026.

### **5.7 Plantation peupliers aux lagunes (ONF)**

180 plants sont à remplacer, avec un montant du devis de rachat des plants de 1 100€ TTC. Le coût de plantation ne sera pas facturé et pris en charge par l'entreprise qui interviendra.

### **5.8 Atribus rue de la mare**

Une troisième relance sera à adresser au service transport du Grand Chalon pour le vitrage à remplacer.

### **5.9 Préau école**

Le conseil prend note de la demande de pose d'un abri qui serait localisé vers le portillon, type auvent/marquise, pour les attentes ouverture par mauvais temps.

### **5.10 Portail de secours école**

Le portail, situé impasse des acacias, n'est pas fermé à clé pour permettre d'une part l'accès des secours et d'autre part de garantir un dégagement plus rapide en cas de nécessité absolue.  
Cette situation de non fermeture à clé peut présenter une faiblesse dans la sécurisation des lieux. Une réflexion est à mener sur ce sujet.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 19 février 2026 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h58.